

## La charte pour l'efficacité énergétique des bâtiments tertiaires publics et privés

Avec plus de 931 millions de m<sup>2</sup> de surfaces chauffées<sup>1</sup>, qui représentent plus d'un quart des surfaces bâties, **le parc tertiaire est en augmentation constante (environ 922 millions de m<sup>2</sup> en 2010), et constitue un gisement important d'économie d'énergie<sup>2</sup>.**

Le parc tertiaire public et privé est en théorie soumis à une **obligation de travaux d'amélioration de la performance énergétique depuis le 1er janvier 2012**, en application de la loi Grenelle 2. En effet, l'article 3 de la loi du 12 juillet 2010 dispose que « *des travaux d'amélioration de la performance énergétique seront réalisés dans les bâtiments existants à usage tertiaire ou dans lesquels s'exercent une activité de service public dans un délai de 8 ans à compter du 1er janvier 2012* ». Les modalités d'application de cette obligation de travaux, inédite dans le champ bâtiminaire, devaient être définies par décret.

En 2013, alors que l'attente de la publication du décret freinait le marché de rénovation, le Plan Bâtiment Durable a pris l'initiative d'organiser une **mobilisation volontaire par la création d'une charte** conduisant les acteurs à lancer sans attendre la rénovation de leurs immeubles. L'objectif de la charte est de **susciter un mouvement d'ensemble en faveur de l'efficacité énergétique, du bien-être des utilisateurs des locaux et de l'activité économique** de la filière du bâtiment et de l'immobilier.

En signant la charte, les **acteurs déclarent s'engager dans la diminution des consommations d'énergie des bâtiments tertiaires qu'ils occupent, gèrent ou détiennent**. Les engagements de la charte sont bâtis sur deux piliers : des engagements de méthode et des ambitions. En termes de méthode, l'action s'inscrit dans la continuité des recommandations du rapport de Maurice Gauchot<sup>3</sup>.

En termes d'ambition, les **signataires s'engagent à communiquer régulièrement** sur les résultats obtenus mais aucun objectif chiffré n'est exigé par la charte. **La charte est ouverte à la signature de toutes les entités publiques ou privées** désireuses de s'engager dans la rénovation énergétique de leur parc et aux différents organismes collectifs qui rassemblent des acteurs du parc tertiaire.

**La charte pour l'efficacité énergétique des bâtiments tertiaires publics et privés a ainsi été lancée le 31 octobre 2013** en présence des ministres de l'Écologie et du Logement et d'une trentaine de premiers organismes signataires. **A ce jour, elle compte 104 signataires et plusieurs nouvelles signatures sont programmées dans les prochaines semaines.**

Deux premiers rapports de suivi de la charte, élaborés par le Centre Scientifique et Technique du Bâtiment (CSTB) et grâce au soutien financier de la DHUP, ont été publiés en septembre 2014 et juin 2015. Ils ont permis d'identifier les objectifs chiffrés que s'étaient fixés les signataires, de mettre en lumière les différentes stratégies envisagées et de valoriser les premiers retours d'expériences.

Le troisième rapport de suivi de la charte tertiaire, réalisé par l'Institut Français pour la Performance du Bâtiment (IFPEB) est donc publié ce 21 octobre 2016.

<sup>1</sup> Chiffres 2011

<sup>2</sup> Source : Chiffres clés Bâtiment 2013 – ADEME

<sup>3</sup> Rapport issu de la concertation menée en 2010-2011 par Maurice Gauchot et ayant rassemblé plus de 200 acteurs pour préfigurer collectivement les grands équilibres du projet de décret.

## Les signataires de la charte pour l'efficacité énergétique des bâtiments tertiaires publics et privés au 21 octobre 2016

Association des Directeurs Immobiliers  
Aéroports de Paris  
AEW Europe  
AFILOG  
AG2R La Mondiale  
Allianz Real Estate  
Altearea Cogedim  
AMUNDI Immobilier  
APROMA  
Association APOGEE  
Association des Régions de France  
Association des Directeurs des Services Techniques Départementaux  
Association Française des Sociétés de Placement Immobilier  
ARSEG  
AXA Real Estate Investment Managers  
Banque Populaire Lorraine Champagne  
BARJANE  
BNP Paribas Cardif  
BNP Paribas REIM France  
BNP Paribas Immobilier REIS France  
Bouygues Energies & Services  
Castorama  
CBRE  
CCR  
Centre Hospitalier Alès-Cévennes  
Cluster GA2B  
CNCC  
CIE Dupaquier  
CNP Assurances  
Conseil Général de l'Essonne  
Conseil Régional de Rhône Alpes  
Conseil Régional de Centre-Val de Loire  
COVEA Immobilier  
Crédit Agricole Immobilier  
CSTB  
DALKIA France  
Danone  
Direction Régionale et Interdépartementale de l'Équipement et de l'Aménagement d'Ile-de-France  
EDF  
Eiffage Energie  
Elithis Groupe  
Engie  
Engie Axima  
Engie Cofely Services  
EnR'CO Conseils  
Eurosic  
Exerimmo  
Foncière des Régions  
France GBC  
FSIF  
Gecina  
Generali Real Estate French Branch  
Green Rating Alliance  
Groupama Immobilier  
Groupe ARCOM  
Groupe AFNOR  
Groupe Archimen  
Groupe BTP Consultants  
Groupe MGEN  
Groupe Point P  
ICADE  
IFPEB  
Ivanhoe Cambridge Europe  
Klepierre  
L'Oréal  
La Française REM  
LBO France  
LEXMARK INTERNATIONAL SAS  
LIGHT COMPUTING SERVICES  
Macifimo  
M&G Real Estate  
Observatoire de l'Immobilier Durable  
Musée de l'Homme et d'Histoire Naturelle  
O'SITOIT  
OZE-Energies  
SCPI PFO<sub>2</sub> - Perial  
Poste Immo  
Pouget Consultants  
RATP  
Sanofi  
SBM France  
Schneider Electric  
SERCE  
SETUREC  
SNCF Immobilier  
Société de la Tour Eiffel  
Soderarif  
STEF  
Swiss Life  
TIAA Henderson Real Estate  
Tribu Energie  
TRIO2SYS  
Unibail Rodamco  
Union Investment Real Estate France  
Université Blaise Pascal Clermont-Ferrand  
Université de Technologie de Belfort-Montbéliard  
Université Paris Dauphine  
Université Paris Ouest Nanterre La Défense  
Université de Poitiers  
Université de Reims Champagne-Ardenne  
Université Rennes 1  
Université Rennes 2  
Vinci Energies  
Zublin Immobilière France